



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**  
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE  
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01  
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°F 4256  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Article L113-5 du Code de la voirie routière  
Article L323-1 du Code de l'énergie

Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité pour une zone d'activité "Aremis" (1<sup>ère</sup> Tranche)

Département : HAUTE-SAONE

Commune : NEUVELLE-LES-LURE (LA)

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :   
- la voirie départementale :   
- la voirie communale :   
- le domaine privé :

Numéro(s)<sup>1</sup>

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- SYNDICAT D'EAU DU CHERIMONT
- SOCIETE TRAPIL
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- D.S.T.T. UT70 LURE
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône
- Direction Départementale des Territoires
- Commune de NEUVELLE-LES-LURE (LA)

Fait à Vaivre-et-Montoille le  
Pour le SIED 70

# **NOTICE DE PRESENTATION**<sup>i</sup>

Commune de NEUVELLE-LES-LURE (LA)

F 4256 - Extension du réseau concédé d'électricité pour une zone d'activité "Aremis" (1<sup>ère</sup> Tranche)

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de NEUVELLE-LES-LURE (LA), de type rurale, se situe à environ 33 km au Nord-est de Vesoul. La zone des travaux se situe au sud de la commune de Froideterre au lieudit « Les Gravier » et se termine aux abords de l'ancienne piste d'atterrissage de la commune de Malbouhans.

La commune de NEUVELLE-LES-LURE (LA) ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

## **2) Justifications des travaux**

Une extension du réseau concédé d'électricité longue d'environ 526 mètres est nécessaire pour la desserte d'une zone d'activité « Aremis » (1<sup>ère</sup> Tranche).

Cette extension sera réalisée en aérien.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

Les travaux aériens auront un très léger impact visuel compte tenu du réseau aérien déjà existant dans ce secteur.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011